

POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

*« Il est plus facile d'augmenter son efficacité de 30% que de 5%,
car ça oblige à révolutionner son mode d'opération »
-- Diction Japonais --*

Définition

Le développement durable se définit comme un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs. Le développement durable s'appuie sur une vision à long terme où la prise de décision repose sur un ensemble de principes permettant de conjuguer les enjeux environnementaux, économiques et sociaux en vue d'un développement responsable.

A- Introduction

Considérant la politique environnementale de l'UQTR adoptée par le CA en février 2006.

Considérant que; dans la situation actuelle, prendre le virage vert ne peut plus être considéré comme un luxe et doit être vu comme une nécessité.

Considérant que; les étudiants de l'université sont avant tout des citoyens

Considérant que; les étudiants seront appelés dans le futur à occuper diverses fonctions dans divers milieux de travail où ils pourront appliquer les principes du développement durable appris lors de leur passage sur le campus.

Considérant que; l'AGE UQTR doit être un exemple à suivre pour les étudiants.

L'AGE UQTR décide d'élaborer sa politique environnementale.

B- But :

Développement d'une éthique et d'une responsabilité face à notre environnement.

Ce libellé assez large a pour but d'inclure une volonté de jumeler un développement soucieux de l'environnement et un développement social sur le campus de l'AGE UQTR.

C- Objectifs Stratégiques

APPLIQUER les principes du 3R-V lors des opérations de l'AGE UQTR. (voir définition des 3R-V dans la section « Champs d'application » ci-dessous)

CONSCIENTISER les membres de l'AGE UQTR sur les défis environnementaux et sur les moyens concrets qu'ils peuvent mettre en œuvre.

OUTILLER les membres de l'AGE UQTR afin qu'ils puissent poser des gestes en accord avec les principes du développement durable.

HARMONISER le développement de l'AGE UQTR avec l'environnement physique et humain, c'est-à-dire en tenant compte des impacts écologiques et sociaux en plus des impacts économiques des décisions.

D- Exécution de la politique

a) Plan annuel de l'exécutif de l'AGE UQTR.

Chaque année, lors de son camp d'orientation, l'AGE UQTR devra établir un plan d'action annuel environnemental afin d'assurer l'atteinte des objectifs fixés par la politique. C'est aussi à ce moment que l'exécutif pourra fixer de nouveaux objectifs pour les années à venir.

a¹) Plan d'action des différentes instances afin d'atteindre les cibles

Chaque instance en début d'année (avant le camp d'orientation de l'AGE UQTR) devra produire un bilan des actions posées dans l'année et un plan d'action qui détaillera les moyens qui seront mis en œuvre au cours de l'année suivante pour atteindre les cibles fixées par la politique environnementale.

b) Comité de développement durable

Un comité aura pour mandat de faire le suivi des plans d'action et d'adapter les stratégies s'il y a lieu en cours d'année.

Ce comité sera composé de:

- L'officier de l'AGE UQTR en charge du développement durable.
- Un officier nommé par le conseil exécutif de l'AGE UQTR.
- Deux administrateurs nommés par le conseil d'administration de l'AGE UQTR.
- Deux étudiants nommés par le conseil d'administration de l'AGE UQTR.
- Un(e) étudiant(e) du Bacc vert.
- Les employés responsables du développement durable de l'AGE UQTR.
- La directrice administrative.

Le comité se réunira environ 2 fois par mois, lorsque c'est pertinent, et il est libre de fixer le moment de ces réunions.

c) Comité du fonds de développement durable.¹

Puisque l'AGE UQTR participe au Pacte des générations, un fonds de développement durable a été créé. Ce fonds permettra de financer des projets étudiants visant à réduire l'empreinte écologique sur le campus en diminuant les gaz à effet de serre. Ce fonds sera ensuite bonifié par le gouvernement, selon les projets qui lui seront soumis.

Ce comité aura pour mandat de gérer le fonds, d'évaluer et d'appuyer les projets étudiants et de faire le suivi pour le Pacte des générations.

Ce comité sera composé de :

- L'officier de l'AGE UQTR en charge du développement durable.
- La vice-présidence aux affaires académiques de premier cycle.
- La vice-présidence aux affaires académiques de cycles supérieurs.
- Un représentant du comité de l'environnement de l'UQTR.
- Un représentant du Bacc Vert.
- L'employé en charge du développement durable à l'AGE UQTR.
- La directrice administrative.
- Les partenaires externes ayant contribué au fonds.

E- Champs d'application²

**Bureau de l'AGE UQTR
Chasse Galerie - 1012
Comptoir de photocopie**

Réduire : La quantité de ressources utilisées lors des opérations de l'AGE UQTR. Dans tous les cas, il s'agit de la première priorité lors de l'établissement des plans d'action puisque cette étape aura une influence directe sur les deux autres.

Réutiliser : Toutes les matières qui n'ont pas pu être réduites devront dans la mesure du possible être réutilisées. Cette étape génère est profitable autant sur le plan écologique puisqu'on évite de consommer de nouvelles ressources, que sur le plan économique puisque la réutilisation est souvent moins dispendieuse que d'acheter du neuf.

Recycler : Les matières n'ayant pas pu être réduites ni réutilisées devront être recyclées. Les matières non-recyclables finiront comme déchets. Cependant, une analyse de ces déchets devra nous pousser à trouver de nouvelles alternatives à l'intérieur du cycle 3R-V.

¹ Voir la politique du fonds de développement durable.

² Bien entendu, une portée sur l'ensemble du campus est souhaitée et des efforts seront fait pour s'associer avec d'autres acteurs de l'Université. Par contre, le champs d'application de la politique demeure l'AGE UQTR, car nous n'avons pas le pouvoir de régir les autres instances.

Valoriser : Dans la mesure où l'UQTR mettra sur pied une collecte des matières putrescibles ou un projet de compostage sur le campus, l'AGE UQTR sera partie prenante de ce projet.

Achat local ou équitable : Dans la mesure du possible, les instances de l'AGE UQTR devront privilégier les produits locaux ou équitables. L'argument économique, bien qu'il doive être pris en considération, ne doit pas devenir un frein à l'application de la politique environnementale.

Sensibiliser : L'exécutif de l'AGE devra élaborer des moyens pour sensibiliser les étudiants de l'UQTR sur les enjeux environnementaux et sur les moyens concrets qu'ils peuvent mettre en œuvre, par leur comportement écocitoyen, pour participer au développement durable de leur communauté.

Efficacité énergétique : L'AGE UQTR favorisera des habitudes et des achats permettant de faire des économies d'énergie.

F- Responsabilité

La mise en application de la politique environnementale de l'AGE UQTR est sous la responsabilité de l'Officier de l'AGE en charge du développement durable.